



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 47577

Texte de la question

M. François Dosé appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires d'énergie des entreprises et de ses conséquences, notamment de l'industrie papetière et « chaudière » fortement consommatrice d'énergie. L'extension de cette taxe pourrait s'avérer préjudiciable pour nombre d'industries accroissant leurs charges par rapport à leurs principaux concurrents étrangers. Outre sa contribution à un respect accru des normes environnementales, ce secteur représente un poids économiquement important en Meuse. Convaincu de la nécessité de lutter contre la pollution, cette action doit cependant se faire en collaboration avec les industries concernées et non à leur détriment. Le Gouvernement a annoncé que la ponction de la TGAP serait compensée par un allègement des charges sociales des entreprises redevables. Aussi il lui demande si cette contrepartie financière prendra la forme d'une compensation globale dans un souci de solidarité nationale ou bien si elle organisera une différence entre entreprises assujetties et non assujetties à la TGAP. Enfin, il souhaite savoir si une concertation avec les industriels est envisagée afin que la TGAP ne mette pas en difficulté la compétitivité de ce secteur.

Texte de la réponse

L'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires de certains produits énergétiques, présentée en loi de finances rectificative pour 2000, répondait à la volonté du Gouvernement d'inciter les acteurs économiques à s'engager dans une démarche environnementale raisonnée. La finalité d'une telle mesure était de permettre une réduction conséquente des émissions de gaz carbonique en incitant les redevables de la taxe à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Le Gouvernement poursuivra la démarche entreprise dans le cadre du plan national de lutte contre l'effet de serre afin de respecter nos engagements internationaux. Un nouveau dispositif tenant compte de la décision du Conseil constitutionnel sera proposé.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47577

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3503

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4391